

Rapport de la COFIN sur le préavis n° 09/2011 concernant le remplacement du tracteur Hako 4100D

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La COFIN composée de : Madame Ch. Perrenoud et Messieurs A. Vionnet président,

E. Rochat, M. Metzler, et K.Olejak s'est réunie le 18 avril 2011 à la Maison de Commune de St. Légier. Se sont excusés : MM. C. Herrero et L.Pescante

Etaient également présents : MM A. Bovay, municipal des finances et G. Gygli, municipal. Ils ont répondu à nos diverses questions avec clarté et compétence, ce dont nous les remercions vivement.

Comme il ressort du présent préavis avec tableau de comparaison détaillé et explicite, le choix se portant sur le modèle John Deere 3720HST nous paraît le plus judicieux.

Par rapport aux deux autres modèles, il ressort notamment les avantages suivants :

- Puissance supérieure du moteur ;
- Excellente insonorisation de la cabine ;
- Confort de conduite ;
- Adaptation possible des agrégats (tonte à gazon) sur la nouvelle machine.

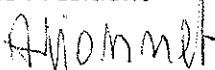
A relever également les 24 mois (ou 1'500 heures) de garantie proposée par le constructeur.

En conséquence et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la Commission des finances du Conseil communal de Saint-Légier recommande au Conseil d'accepter les conclusions du préavis n° 9/2011 à savoir :

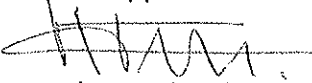
- Autoriser la Municipalité à acquérir un tracteur John Deere 3720HST ainsi que ses accessoires selon descriptif ci-dessus ;
- Accorder le crédit nécessaire de CHF 66'000.- ;
- Prélever ce montant sur la trésorerie ordinaire ;
- Amortir cette dépense en 10 ans au maximum.

Pour la COFIN :

Le Président


Alain Vionnet

Le Rapporteur


Klaus Olejak